

► **Activités sociales**

Pour une bonne gestion des villages de vacances



La CFE-CGC souhaite que la gestion des villages de vacances propriété de l'ACAS soit effectuée par des professionnels du tourisme. Cette position ne revient pas à accepter que les sites soient bradés par une quelconque majorité d'élus.

L'expérience de ces dernières années démontre, s'il en était besoin, que la gestion d'un village de vacances est une affaire de professionnels. Les réglementations changent, les travaux de rénovation, voire d'amélioration sont nécessaires. La mise en gestion est une hypothèse bien séduisante pour qui veut se désengager. La vente est aussi la façon la plus sûre de ne plus rien avoir à gérer. Cependant comment passer du projet à sa réalisation ?

La première étape consiste à séparer les rôles entre propriétaire

et gestionnaire. La CFE-CGC est d'accord.

La deuxième est de permettre à la structure propriétaire de payer les gros travaux. Et c'est là que tout se gâte. Le propriétaire (Société Civile constituée par les élus ACAS) veut bien payer, mais l'association de gestion (constituée par les élus ACAS) trouve le loyer cher ou les travaux insuffisants.

Le Directeur du village est aussitôt soupçonné de manipuler les élus pour arriver à ses fins.

Par absence de prise de décision, on garde la propriété en limitant

► **Historique**

Début 2000 : Mise en gestion de Château Laval à Gréoux les bains : depuis l'ACAS n'a plus de réelle maîtrise des coûts et des tarifs.

2006 : Paese di lava en corse la Société Civile dysfonctionne, l'Association de gestion licencie son Directeur.

2009 : décision de vendre Le Mouflon à St Lary à la CCAS d'EDF : pagaille administrative et vente non encore effectuée au 31.12.2011.

2010 : Serre-Chevalier : suite à des défaillances multiples création d'une Société civile et reprise en gestion du village par l'ACAS (exercices 2010 et 2011 déficitaires).

2011 : refus de la CFE-CGC de créer dans ces conditions une Société Civile à Keravel Vacances (ERDEVEN).

les travaux, ce qui laisse vieillir les installations et on laisse le gestionnaire faire du gras sur le dos des salariés CEA. Pour exemple St Lary ou l'on essaye de brader l'immeuble car vieux et mal entretenu. Gageons qu'il y aura des repreneurs lorsque le bien sera cédé pour l'euro symbolique.

La CFE-CGC fait un certain nombre de propositions.

Tout d'abord les Sociétés Civiles constituées doivent avoir un capital correspondant à la réalité de la

valeur des biens les constituant. Ce n'est pas le cas.

Les sociétés civiles doivent être administrées par des professionnels de l'immobilier sous le seul contrôle « politique » de l'ACAS. Ensuite la mise en gestion est possible avec des exigences tarifaires claires : Il est possible d'envisager qu'une réduction tarifaire sur le prix public du gestionnaire pour les ressortissants ACAS soit compensée par une remise sur la valeur du loyer payée au proprié-

taire ACAS. Ainsi la rentabilité du village passera aussi par la volonté du gestionnaire d'accueillir les salariés CEA. ■ Denis Limouzin

Pour obtenir des informations détaillées vous pouvez vous rendre sur le site internet des activités sociale à l'adresse : <http://as.sictam-cfecgc.fr>

Humeur

La presse nous rebat les oreilles depuis mi décembre sur l'échouement d'un petit cargo sur une plage bretonne. Ceux qui connaissent Erdeven et sa région savent l'éloignement entre le lieu de ce détestable accident et notre village de vacances ACAS. Ce n'est malheureusement ni le premier, ni le dernier accident sur des plages françaises. Les plus gros dégâts enregistrés à cette heure sont ceux fait par les manifestants et les badauds dans les dunes. Tout devrait être terminé pour le 1^{er} février sauf en cas d'intempéries a affirmé le dirigeant de l'entreprise néerlandaise EuroDemolition chargé d'assurer le chantier.



Rejoignez-nous !

M. Mme Mlle

Nom _____ Prénom _____ E.mail _____

Établissement d'affectation : _____ Département _____ Service _____



Je souhaite recevoir régulièrement des informations de la CFE-CGC



Je souhaite avoir un contact avec un représentant CFE-CGC

Vous pouvez nous adresser ce bulletin par mail ou par courrier

CEA SACLAY
Bureau National CFE-CGC
Point courrier 106 - Bat 538
91 191 Gif s/ Yvette

cfecgc@cea.fr